



171132 - Elle veut ouvrir un salon de coiffure et demande s'il lui est permis de soigner prêter ses services aux femmes des non musulmans..

question

Je vis aux Etats Unis d'Amérique et j'ai l'intention d'ouvrir un salon de coiffure. Mais j'ai appris qu'il n'est permis de rendre un tel service qu'aux sœurs musulmanes qui portent le voile. Cependant, le salon se situe à un endroit où il n'y a pas de musulmans. Des musulmanes ne s'y rendront pas à moins qu'elles ne viennent d'endroits éloignés. Ce qui pose un autre problème. Au même moment, il m'est impossible de fermer la porte aux non musulmanes. Bien au contraire, car l'expérience que j'ai acquise en tant qu'étudiante en esthétique me donne l'impression que ce secteur constitue un terrain fertile pour faire la propagande de l'islam. En effet, les non musulmanes viennent poser des questions sur les raisons qui m'ont poussé à porter le voile. Parfois nous passons à des détails qui peuvent pousser l'une d'entre elles à se convertir à l'islam avec la permission d'Allah. Il s'y ajoute que la plupart de mes voisins sont des non musulmans. Il en est de même d'une partie de mes proches. Or tout ce beau monde sollicitera mes services?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il est permis en principe, à la femme de travailler comme coiffeuse, à moins que cette activité implique des aspects interdits, ce qui est souvent le cas. Voir la réponse donnée à la question n° [120891](#).

Deuxièmement, si la majorité des habitants de votre quartier n'est pas musulmane et si vous n'allez travailler qu'avec les femmes des mécréants, il ne vous est pas permis de travailler dans ce secteur car tout ce qui est mentionné comme critère permettant l'exercice de cette activité ne peut être respecté quand on traite avec des gens qui ne croient pas à de telles interdictions et ne



s'y conforment pas. Nul doute que travailler avec elle, en dépit de cela , revient à les aider à ne pas porter le voile, voire à s'exhiber ou pire à se livrer à la nudité honteuse et à modifier la création d'Allah. Or Allah Très haut a dit : **entraides vous dans le bien et la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression** (Coran,5:2).

Troisièmement, le fait de fréquenter ces femmes et de les inviter à se convertir à l'islam est très important mais cela ne justifie pas la participation à leurs actes de désobéissance envers Allah et leur assistance. Il n'est pas permis de commettre délibérément un acte de désobéissance dans l'espoir de réaliser un intérêt hypothétique car il est possible de servir la propagande islamique autrement ou dans un endroit où cela peut se faire sans qu'on soit obligé d'aider quelqu'un à désobéir à Allah.

Allah le sait mieux.